Guide de l'enseignant

As-tu l'âge?

éducaloi

La présentation de l'activité

Connaissances et compétences visées :

Éthique et culture religieuse (primaire, 3e cycle)

Réfléchir sur des questions éthiques

- Indiquer ce qui permet de distinguer une action acceptable d'une action inacceptable
- Expliquer comment des actions ou des attitudes peuvent favoriser la vie en société
- Expliquer comment des actions ou des attitudes peuvent nuire à la vie en société
- Expliquer comment des valeurs ou des normes balisent la vie en société
- Nommer des liens possibles entre un droit et une responsabilité

Pratiquer le dialogue

Des moyens pour élaborer un point de vue :

- Utiliser la comparaison pour souligner des ressemblances et des différences entre les éléments du sujet traité.
- Utiliser la synthèse pour résumer de manière cohérente des éléments du sujet traité
- Utiliser l'explication pour faire connaître ou faire comprendre le sens du sujet traité

Éducation à la sexualité (optionnel)

Agression sexuelle et violence sexuelle (5e année primaire)

- Examiner divers contextes d'agression sexuelle en vue de les prévenir
- Prendre conscience que les règles permettant d'assurer sa sécurité personnelle peuvent s'appliquer dans différents contextes :
  - Déploiement d'habiletés préventives et d'autoprotection
  - Recherche de solutions : chercher de l'aide auprès d'adultes de confiance, protéger ses amis en prévenant ou en révélant une situation d'agression sexuelle

Agression sexuelle et violence sexuelle (2e secondaire)

- Se situer par rapport à la notion de consentement et de son application afin de reconnaitre une situation d'agression sexuelle :
  - Notion de consentement
  - Écarts d'âge
  - Validité et contextes où le consentement n'est pas possible

Résumé de l'activité

Ce qu'il faut savoir	
Objectifs	• Amener les élèves à comprendre leurs droits et responsabilités d'un point de vue légal. • Utiliser le dialogue pour arriver à un consensus et le résumer. • Réfléchir à des questions éthiques.
Durée	3 périodes de 60 minutes
Public cible	• Élèves du 3e cycle du primaire OU • Élèves du 1er cycle du secondaire
Matériel inclus	• Présentation PowerPoint incluant les notes à l'enseignant pour le soutenir dans son animation. • Guide de l'enseignant • Cahier de l'élève.

Déroulement de l'activité

PÉRIODE 1 (60 minutes)

1. Présentation de l'activité aux élèves. Leur annoncer que l'atelier leur permettra de mieux connaître leurs responsabilités en tant qu'adolescents d'environ 12 ans ainsi que les libertés et protections dont ils peuvent profiter.
2. (Diapositive 2) Recueillir leurs conceptions de ce que sont une loi et une règle afin de pouvoir faire ressortir leurs différences. (Voir les notes à l'enseignant de la présentation PowerPoint afin de soutenir l'animation)
3. (Diapositive 3) Préciser les balises d'actes criminels. Fournir quelques exemples de crimes ainsi que des conséquences légales qui peuvent en découler à partir des notes à l'enseignant de la présentation PowerPoint.

Environ 15-20 minutes pour l'introduction selon les commentaires des élèves et les exemples qu'ils vont pouvoir fournir pour alimenter la discussion.

4. Demander aux élèves de se placer en équipes de 4 afin qu'ils puissent échanger leurs idées par rapport aux mises en situation qui seront présentées.
5. Présenter la mise en situation initiale où les élèves doivent déterminer quelles conséquences attendent la personne ayant commis le geste ou quelles actions peuvent être prises pour régler son problème (selon la situation). Laisser quelques minutes pour que les équipes en discutent. Un porte-parole par équipe pourra partager leur point de vue avec le groupe.
6. Présentation de la partie « Mes responsabilités » en communiquant aux élèves les notes à l'enseignant jugées pertinentes. Remettre un cahier à chaque élève afin qu'il prenne des notes pendant les explications. Expliquer les informations en lien avec les lois en lien avec la mise en situation initiale. Ainsi, les élèves pourront vérifier si leurs hypothèses étaient exactes ou non.
7. Après avoir présenté le contenu légal, amener une nouvelle mise en situation pour vérifier leur compréhension. Comme pour la situation initiale, recueillir les hypothèses de chaque équipe. Cette fois-ci, vous pourrez directement expliquer les conséquences légales ou solutions possibles de la mise en situation présentée. Répéter cette étape pour la mise en situation suivante. Il peut être intéressant d'inverser l'ordre des équipes qui expliqueront leur point de vue afin d'éviter que certaines équipes s'appuient sur ce que les autres ont déjà dit.

Environ 10-15 minutes pour chaque mise en situation avec le retour en grand groupe.
15-20 minutes pour terminer les explications du contenu légal.

Déroulement de l'activité (suite)

PÉRIODE 2 (60 minutes)

1. Retour sur la période précédente : demander aux élèves ce qu'ils ont retenu de la première activité.
2. Explication du déroulement de la période : présentation d'une nouvelle mise en situation initiale à discuter en équipes suivies d'explications en lien avec les libertés de chacun d'un point de vue légal. Ensuite, deux nouvelles mises en situations seront amenées pour vérifier la compréhension des élèves.
3. Présenter la mise en situation initiale où les élèves doivent déterminer si cette personne avait le droit de commettre le geste posé. Laisser quelques minutes pour que les équipes en discutent. Un porte-parole par équipe pourra partager leur point de vue avec le groupe.
4. Présentation de la partie « Mes libertés » en utilisant les notes à l'enseignant. Les élèves prennent des notes dans leur cahier de l'élève. Les équipes pourront ainsi vérifier si leurs hypothèses étaient valables.
5. Présentation de deux nouvelles mises en situation où les équipes devront faire des hypothèses à partir de ce qu'ils ont appris. Retour immédiat sur les deux autres mises en situation. Une fois que toutes les équipes ont partagé leur point de vue, indiquer aux élèves si leurs hypothèses étaient bonnes. Si ce n'est pas le cas, préciser ce qui était incorrect selon la loi.

PÉRIODE 3 (60 minutes)

1. Retour sur ce qui a été vu dans les deux premières périodes.
2. Explication du déroulement de la période : présentation d'une nouvelle mise en situation initiale à discuter en équipes suivies d'explications en lien avec les protections fournies aux enfants d'un point de vue légal. Par la suite, deux nouvelles mises en situation seront amenées pour vérifier la compréhension des élèves.
3. Présenter la mise en situation initiale où les élèves devront déterminer quelles sont les protections offertes aux enfants visés. Laisser quelques minutes pour que les équipes en discutent. Un porte-parole par équipe pourra partager leur point de vue avec le groupe.
4. Présentation de la partie « Protections » en utilisant les notes à l'enseignant. Les élèves prennent des notes dans leur cahier de l'élève. Les équipes pourront ainsi vérifier si leurs hypothèses étaient valables.
5. Présentation de deux nouvelles mises en situation où les équipes devront faire des hypothèses à partir de ce qu'ils ont appris. Retour immédiat sur les deux autres mises en situation. Une fois que toutes les équipes ont partagé leur point de vue, indiquer aux élèves si leurs hypothèses étaient bonnes. Si ce n'est pas le cas, préciser ce qui était incorrect selon la loi.
6. Retour sur les ateliers avec les élèves en faisant ressortir ce qui les a le plus marqué ou surpris.

RÉINVESTISSEMENTS POSSIBLES

- Écriture d'un texte où le personnage principal rencontre un problème lié à un crime. L'élève pourra ainsi utiliser les connaissances acquises pour inclure les conséquences légales liées aux différents crimes commis. Il pourrait écrire son histoire du point de vue d'un policier qui doit intervenir auprès de quelqu'un qui commet un crime en indiquant ce que l'agent doit faire.
- Les groupes d'élèves pourraient créer de nouvelles mises en situation que les autres équipes devront résoudre en appliquant ce qui a été vu dans les trois périodes.

Mises en situation :
Corrigé et informations supplémentaires

Pour consulter les articles nommés,
faites une recherche Google
« Éducaloi + le titre ».

éducaloi

1 Responsabilités
mise en situation initiale

Maxime a 10 ans et il brise la fenêtre de son voisin en jouant au Baseball. Le voisin en question a vu Maxime briser sa fenêtre. Il va voir Maxime et ses parents le soir même et exige que le prix que coûtera sa nouvelle fenêtre soit remboursé. Le voisin peut-il exiger cela? Si oui, qui paiera pour la fenêtre?

- Maxime pourrait être tenu responsable des dommages et devoir rembourser les frais de remplacement de la fenêtre.
- Le voisin pourrait poursuivre les parents de Maxime, considérant que les enfants sont rarement solvables. Par contre, pour que les parents de Maxime soient tenus responsables, d'autres critères s'appliqueront.

Pour plus d'informations, voir l'article d'Éducaloi « La responsabilité des parents pour les actions de leur enfant mineur ».

2 Responsabilités
mises en situation variées

Léa, une fille de 13 ans, passe une très mauvaise journée à l'école. Elle a oublié son lunch dans l'autobus et elle ne se souvenait plus qu'il y avait un examen de mathématiques ce matin. Léa est vraiment à bout de nerfs. Après l'école, Marie se moque d'elle en la traitant de tête-en-l'air, elle explose et lui donne un coup de poing au visage. Le nez de Marie est cassé et ses parents sont furieux. Que pourraient faire les parents de Marie face à cette situation?

- Les parents pourraient porter plainte à la police (responsabilité criminelle).
- Les parents pourraient également poursuivre Léa et/ou ses parents au civil (responsabilité civile). Par exemple, ils pourraient demander un remboursement des frais médicaux qu'ils ont déboursés pour soigner Marie, ou encore une compensation pour les douleurs qu'elle subies.

3 Responsabilités
mises en situation variées

Mathis a reçu un nouvel iPhone pour son anniversaire. Malgré la mise en garde de son père, il l'apporte à l'école. Ce que son père avait prévu arriva; son iPhone a disparu de son casier pendant la deuxième période du matin. Heureusement, Mathis avait installé une application pour le retrouver en cas de perte ou de vol. Le cellulaire est retrouvé dans les poches du manteau de Paul (12 ans), un élève de 6e année. Le directeur appelle la police pour donner une leçon à Paul! Selon toi, est-ce que la réaction du directeur est exagérée?

- Souvent, des conséquences au sein de l'école sont privilégiées par les directions d'école : suspensions, retenues, etc.
- Par contre, lorsqu'un crime est commis par une personne de 12 ans ou plus, la police pourrait être appelée selon le jugement de la direction d'école. Les conséquences qui en découleront pourraient être plus importantes.

Pour en savoir sur le système de justice pénal pour adolescent, consultez le dossier d'Éducaloi « Adolescent interpellé par la police : que faut-il savoir? ».

4 Responsabilités
mises en situation variées

Brian, 10 ans, roule à vélo pour se rendre chez un de ses amis. Il descend une pente à grande vitesse, mais une auto tourne sur lui à la dernière seconde. Brian donne alors un coup de guidon pour éviter la voiture et il entre en collision avec une voiture stationnée. Une porte du véhicule est endommagée suite au contact. Le propriétaire sort de la voiture et il exige que Brian paye les frais de réparation. Devra-t-il payer?

- Brian pourrait probablement se défendre en prouvant que le dommage causé à la voiture était dû à la faute du conducteur de la voiture. Dans ce cas, le conducteur de l'auto aurait à payer les frais de réparation.
- Si Brian était imprudent en roulant à vélo, un tribunal pourrait considérer qu'il doit partager une part de responsabilité avec le conducteur de l'auto. Dans ce cas, le conducteur et Brian partageraient les frais de réparation.

5 Responsabilités
mises en situation variées

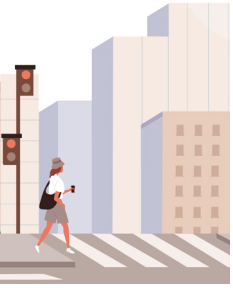

Rosa a 14 ans et elle traverse l'intersection à pied à la lumière rouge, car aucune voiture ne s'en vient. Elle se fait intercepter par un policier. Que peut-il lui arriver?

- Une personne qui traverse à pied sur la lumière rouge peut recevoir une amende entre 15$ et 30$, même s'il n'y avait pas de voiture en vue. Étant donné que Rosa a 14 ans, elle peut engager sa responsabilité pénale et devoir payer cette amende.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez l'article d'Éducaloi « Recevoir un ticket avant 18 ans ».

6 Libertés
mise en situation initiale

Mira a 14 ans et est très amoureuse de son voisin Kevin, qui a 20 ans. La semaine dernière, Kevin a demandé à Mira de devenir sa blonde. De plus, comme il a son propre studio sur le campus de son université, il lui propose de dormir chez lui quand elle veut. Les parents de Mira n'approuvent pas du tout, Mira est trop jeune pour sortir avec un gars de 20 ans et pour dormir chez lui! Mira et Kevin peuvent-ils faire ce qu'ils veulent malgré tout?

- Bien que les deux personnes soient consentantes, la relation ne respecterait pas l'écart d'âge prévu par la loi. Lorsque le partenaire plus jeune a 14 ou 15 ans, l'écart d'âge doit être de maximum 5 ans moins un jour pour avoir des contacts sexuels.
- Fait intéressant : avant 2008, cette relation aurait été légale, puisque l'âge de consentement sexuel était de 14 ans.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez l'article d'Éducaloi « Le consentement sexuel des adolescents ».

7 Libertés
mises en situation variées

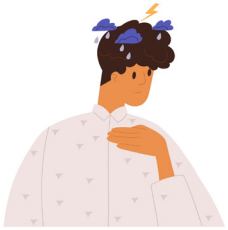

Hamza a 15 ans et il a toujours détesté son nez. Depuis qu'il est petit, il reçoit des commentaires et même parfois des surnoms négatifs par rapport à cela. Il a pris rendez-vous avec un chirurgien esthétique la semaine prochaine pour savoir si ça serait possible de changer son nez grâce à une chirurgie. Penses-tu qu'il aura le droit de le faire?

- La chirurgie que Hamza souhaite faire n'est pas requise par son état de santé. De plus, elle présente des risques sérieux et pourrait lui causer des effets graves et permanents.
- Il aura donc besoin de l'autorisation de ses parents pour faire cette chirurgie, même s'il a plus de 14 ans.

Pour en savoir plus à ce sujet, consulter l'article d'Éducaloi « Le consentement aux soins d'un mineur de 14 ans ou plus ».

8 Libertés
mises en situation variées

Arthur a 12 ans. Ses parents souhaitent qu'il réussisse dans la vie. Ils l'inscrivent à des cours de violon, d'espagnol et de natation. Selon eux, garder son esprit et son corps occupé va lui donner de bonnes habitudes de vie qui vont l'aider à se développer pleinement. Arthur a des activités chaque soir et il est souvent fatigué. Il demande à ses parents de réduire ses cours du soir parce qu'il se sent surmené et extrêmement anxieux. Ses parents refusent en disant que c'est pour son bien. Que devrait faire Arthur?

- Arthur pourrait en parler à un adulte de l'école pour que celui-ci puisse parler aux parents. L'adulte de l'école pourrait aussi faire un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse s'il juge que c'est nécessaire. Le DPJ peut décider d'intervenir ou non.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les articles d'Éducaloi suivants : « Comment faire un signalement au DPJ » et « Le rôle du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ».

9 Libertés
mises en situation variées

Emma a 14 ans et elle n'a pas attaché sa ceinture en tant que passager d'une voiture. La voiture se fait intercepter par la police. Que peut-il arriver au conducteur et à Emma?

- Étant donné qu'elle a 14 ans, Emma peut avoir une amende entre 200$ et 300$.
- Le conducteur pourrait avoir une amende entre 80$ et 100$, car il a la responsabilité de s'assurer que les passagers de moins de 16 ans attachent leur ceinture lorsqu'ils sont dans sa voiture.
- Un passager qui ne porte pas sa ceinture peut recevoir 3 points d'inaptitude. Il est possible d'accumuler des points d'inaptitude avant même d'avoir son permis. Si une personne qui n'a pas de permis accumule plus de 3 points d'inaptitude, son droit d'obtenir un permis sera suspendu pour une période qui varie selon les circonstances (3, 6 ou 12 mois).

Pour en savoir plus, consultez l'article d'Éducaloi « Recevoir un ticket avant 18 ans ».

10 Protections
mise en situation initiale

Julie est une fille âgée de 13 ans qui habite à Longueuil. Ses parents sont en train de se séparer et sa mère aimerait déménager à Saint-Jérôme. Sa mère aimerait qu'elle dorme chez elle une semaine sur deux, mais son père préfère qu'elle passe le plus de temps possible avec lui à Longueuil. L'école de Julie, ses amis et ses cousins préférés sont à Longueuil.
Julie a dit à ses parents qu'elle préférerait rester avec son père à Longueuil. Qui décidera de l'endroit où vivra Julie? Où vivra-t-elle?

- Si les parents n'arrivent pas à s'entendre, un ou une juge devra décider de l'endroit où vivra Julie. Il ou elle prendra la décision selon le meilleur intérêt de Julie.

Pour en savoir plus sur l'importance de l'avis de l'enfant lors de décisions concernant sa garde, consultez l'article d'Éducaloi « Choisir le parent avec lequel tu veux vivre ».

11 Protections
mises en situation variées

Émile Valiquette a 16 ans et il veut faire changer son nom pour s'appeler Ronaldo Valiquette. Ça a toujours été son rêve d'avoir le même prénom que son joueur de soccer préféré! Aura-t-il le droit de le faire?

Une personne peut uniquement demander un changement de nom pour des raisons sérieuses. Par exemple, une personne peut demander de changer son nom s'il est trop difficile à écrire ou s'il prête au ridicule.

Émile il ne pourra probablement pas changer de nom, car il n'a pas de raison sérieuse. Même s'il était adulte, le même principe s'appliquerait.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez l'article d'Éducaloi « Le changement de nom ».

12 Protections
mises en situation variées

David, 11 ans, a des trous dans ses semelles de chaussures de sport et il demande à ses parents de lui en acheter de nouvelles. Ses parents lui proposent d'utiliser les chaussures que son grand frère a utilisées lorsqu'il était plus jeune. Ces chaussures étant peu usées, les parents pensent que c'est une idée raisonnable. David n'est pas d'accord et il affirme que ses besoins vestimentaires ne sont pas remplis. A-t-il raison?

- Les parents ont l'obligation de nourrir et d'entretenir leurs enfants, mais cela n'inclut pas l'obligation de fournir des vêtements neufs à leurs enfants à chaque saison!

13 Protections
mises en situation variées

Alex est enseignant de 6e année. La semaine dernière, il a lu un article scientifique qui expliquait que les filles réussissaient en moyenne mieux à l'école, car c'est en général plus facile pour elles de rester calme et d'écouter pendant de longues périodes. Il trouve que ce n'est pas juste pour les garçons et décide qu'à partir de maintenant, les garçons auront automatiquement 5% de plus à chaque examen. Avait-il le droit de faire cela? Justifie ta réponse.

- L'enseignant doit « agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves ». Dans cet exemple, Alex donne un avantage injustifié aux garçons. Ce faisant, il ne respecte pas son obligation d'agir de manière juste et impartiale envers ses élèves.

14 Éducation à la sexualité
mise en situation supplémentaire

Tu remarques qu'une camarade de classe, Joséphine, est de plus en plus malheureuse depuis que le nouveau chum de sa mère a emménagé chez elle.

La semaine où Joséphine est chez sa mère, elle ne semble jamais vouloir rentrer à la maison. Elle qui a toujours été sage fait même maintenant exprès de recevoir des retenues après l'école pour que sa mère vienne directement la chercher! Tu as aussi remarqué que ce nouveau beau-père, lui, veut toujours être seul avec Joséphine. Il t'a déjà mis dehors de la maison peu de temps après le départ de sa mère, alors que tu y étais pour jouer avec Joséphine. Tu t'inquiètes pour ton amie. Que faire?

- Tu pourrais parler de la situation à tes parents ou à un adulte de l'école. Un signalement à la DPJ devra être fait, car les adultes de l'école seront dans l'obligation d'agir.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les articles d'Éducaloi suivants : « Comment faire un signalement au DPJ » et « Le rôle du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) ».